

DECISION n° 2025/018
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 1 - BSO-CRCN-2025
Centre Inria de l'université de Bordeaux

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 1 - CRCN-BSO-2025 pour le recrutement de chargées et chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'université de Bordeaux est composé des membres dont les noms suivent :

- CORSI Marie-constance,
- DANAY David, Vice-Président,
- DENIS Pascal,
- FABRE Eric,
- FRIOUX Clémence,
- FRITSCH Coralie,
- LEVY Bruno,
- MITTON Nathalie, Présidente,
- PADOIS Vincent,
- PAPADAKIS Nicolas,
- PRAGUE Mélanie,
- RAMIERE Isabelle,
- SALOMON Julien,
- VANRULLEN Rufin,
- VIGNAL Marie-Hélène,
- VIVIEN Frédéric.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23:15

DECISION n° 2025/019
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 2 - GRA-CRCN-2025
Centre Inria de l'Université Grenoble Alpes

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 2 - GRA-CRCN-2025 pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'Université Grenoble Alpes est composé des membres dont les noms suivent :

- ACHARD Sophie,
- ALAHARI Karteek,
- BERTRAND Nathalie,
- BONNET Catherine,
- CAMPILLO Fabien,
- COUVREUR Alain,
- IGNAT Claudia, Présidente,
- LAROCHE Béatrice,
- PAULIN Mathias,
- PERDRIX Simon,
- PERRIER Valérie,
- RASTELLO Fabrice, Vice-Président,
- SKAF-MOLLI Hala,
- SOLNON Christine,
- WIEBER Pierre-Brice.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23:15

DECISION n° 2025/020
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 3 - LNE-CRCN-2025
Centre Inria de l'Université de Lille

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 3 - LNE-CRCN-2025 pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'Université de Lille est composé des membres dont les noms suivent :

- BEN MOKHTAR Sonia,
- CALVARY Gaëlle,
- CHAMPAGNAT Nicolas,
- DUJARDIN Guillaume, Vice-Président,
- ETIEN Anne,
- FABRE Christian,
- IENCO Dino,
- LE CADRE Helene,
- LOISEAU Jean-Jacques,
- MAUMET Camille,
- MONAT Raphael,
- NEGLIA Giovanni,
- NOEL Thomas,
- SAUBION Frédéric, Président,
- USHIROBIRA Rosane.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23:15

**DECISION n° 2025/021
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 4 - LYS-CRCN-2025
Centre Inria de Lyon**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 4 - LYS-CRCN-2025 pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale au sein du centre Inria de Lyon est composé des membres dont les noms suivent :

- ALLEAUME Romain,
- BONIFATI Angela,
- CHEVALLEREAU Christine,
- COUVREUR Alain,
- CROMBACH Antonius,
- ERMOSHINA Ksenia,
- GARCIA Frédéric,
- GONCALVES Paulo, Vice-Président,
- GUILLAUD Maxime,
- MARANGET Luc,
- MAUMET Camille,
- PAULIN-MOHRING Christine,
- PELSSER Cristel,
- SEBBAN Marc,
- VATON Sandrine, Présidente.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23 15

DECISION n° 2025/022
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 5 - NGE-CRCN-2025

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 5 - NGE-CRCN-2025 pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'Université de Lorraine est composé des membres dont les noms suivent :

- CARON Stéphane,
- D'ALCHÉ-BUC Florence,
- DELEFORGE Antoine,
- DI MOLFETTA Giuseppe,
- DUPREZ Michel,
- GOATIN Paola, Présidente,
- MARANGET Luc,
- MERLE Philippe,
- MOURET Jean-Baptiste, Vice-Président,
- PEURICHARD Diane,
- PIERROT Cécile,
- SANSONNET Laure,
- SIMON Gilles,
- TSIGARIDAS Elias,
- URBAN Caterina.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23:15

DECISION n° 2025/023
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 6 - PRO-CRCN-2025
Centre Inria de Paris

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n°6 - PRO-CRCN-2025 pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale au sein du centre Inria de Paris est composé des membres dont les noms suivent :

- ALI Olivier,
- ANCIAUX Nicolas,
- BEN MOKHTAR Sonia, Présidente,
- BOURKE Timothy,
- BUSIC Ana,
- DELAUNE Stéphanie,
- DUJARDIN Guillaume,
- FRITSCH Coralie,
- GLISSE Marc,
- HIRSTOAGA Sever,
- MASSOULIE Laurent, Vice-Président,
- ROUX-LANGLOIS Adeline,
- SARLETTE Alain,
- SCORNET Erwan,
- VILLATA Serena.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE

Le 06/03/2025 à 23:15

DECISION n° 2025/024
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 7 - RBA-CRCN-2025
Centre Inria de l'Université de Rennes

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 7 - RBA-CRCN-2025 pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'Université de Rennes est composé des membres dont les noms suivent :

- BEAUMONT Olivier,
- BERGMANN Michel, Président,
- CAILLAUD Benoit,
- LACOSTE Marc,
- LOUBES Jean-Michel,
- MORIN Christine, Vice-Présidente,
- MULTON Franck,
- PINCHINAT Sophie,
- REVOL Nathalie,
- ROUMY Aline,
- ROUSSET Mathias,
- SALMON Stéphanie,
- SALVATI Sylvain,
- STOLF Patricia,
- WIEBER Pierre-Brice.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23:15

DECISION N° 2025/025
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 8 - SAM-CRCN-2025
Centre Inria d'Université Côte d'Azur

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 8 - SAM-CRCN-2025 pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de 2^{ème} classe au sein du centre Inria d'Université Côte d'Azur est composé des membres dont les noms suivent :

- ALAMEDA PINEDA Xavier,
- BALELLI Irene,
- CAZALS Frédéric,
- CESSAC Bruno,
- COURTÈS Clémentine,
- DUVAL Vincent,
- FRANCILLON Aurélien,
- GUEDJ Benjamin,
- JOLDES Mioara,
- LANTERI Stéphane, Vice-Président,
- MALOT Christine,
- MANOLESCU Ioana,
- MARCOTTE Florence,
- MATTEI Pierre-Alexandre,
- PEURICHARD Diane,
- ROPERS Delphine, Présidente,
- SALVATI Sylvain,
- TEXIER Géraldine.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23:15

DECISION N° 2025/026
Composition du jury d'admissibilité du concours n° 9 - SIF-CRCN-2025
Centre Inria de Saclay

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 9 - SIF-CRCN-2025 pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale au sein du centre Inria de Saclay est composé des membres dont les noms suivent :

- ABBOTT Alastair,
- ALI Olivier,
- ANCIAUX Nicolas, Vice-Président,
- AUGER Anne,
- BARUCQ Hélène, Présidente,
- D'ALCHÉ-BUC Florence,
- DEACONU Madalina,
- IMPERIALE Sébastien,
- ISENBERG Petra,
- KAANICHE Nesrine,
- OLIVIERO-DURMUS Alain,
- PEURICHARD Diane,
- SANGOUARD Nicolas,
- SCERRI Guillaume,
- SENS Pierre,
- SHEN Yixin,
- SOKOLOV Dmitry,
- UMUT Simsekli.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23.15